

Présents : 10  
Excusés : 1  
Absents : 0

**Le Président ouvre la séance à 20 h 30**

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Ordre du jour

### **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 4 Octobre 2022.

Unanimité de l'assemblée    Pour = 10                      Contre = 0                      Abstention = 0

### **I – Activités communales – Carte Communale**

Le Maire fait le point sur les différents sujets communaux en cours ou à venir.

La voirie communale « rue de la Mare », desservant le lot n° 3 figurant dans les prescriptions de la carte communale et actuellement le 8 bis rue de la Mare, domicile de Yohann HENRIOT a été mise en enrobé suite aux travaux de préparation prévus dans ce projet.

Coût de l'opération : Entreprise MOUGEY = 3 198.60 € TTC et Entreprise KOLLY = 8 896.80 € TTC. Une subvention de 25% du montant HT est attendue sur l'exercice budgétaire 2023, soit environ 2 500.00 € de subvention DETR

Au chapitre des mauvaises nouvelles, les 2 chantiers de pose d'enduit monocouche ont fait l'objet d'une décision défavorable au regard de la demande de subvention DETR.

Le courrier de Monsieur le préfet stipule que la DETR vise à soutenir des projets d'investissement portés par les collectivités et non des travaux de maintenance.

Le projet de construction d'une maison d'habitation de la SCI « Le Champ Martelot » va entrer dans la phase réalisation. Au regard de la carte communale, la commune doit réaliser les travaux d'extension des réseaux secs et humides, à savoir réseau électrique et éclairage public, mais aussi l'extension Télécoms (fibre optique), ainsi que le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Les travaux d'extension des réseaux seront chapeautés et réalisés par le SYDED. Ce syndicat subventionne les travaux à hauteur de 60%. Les travaux Télécoms (fibre) seront supportés par le syndicat THD du Département.

Les travaux de raccordement de l'assainissement seront financés par la commune.

L'entreprise MOUGEY est sollicitée pour le génie civil de l'assainissement. Ces travaux d'extension du réseau d'assainissement ne sont malheureusement pas éligibles à la DETR.

Des travaux de bornage ont été effectués le mardi 06/12/2023 sur le chemin n° 5 au droit de la propriété de Jean-Pierre GARRIGNOT. Coût = 948.00 €. Cette dépense sera imputée sur l'exercice 2023.

Au regard de la délibération du 23 octobre 2015 et dans le cadre des prescriptions établies au sein de la carte communale, une participation du ou des pétitionnaires sera estimée au prorata des parcelles potentiellement constructibles sur ce secteur.

## **II- Délibérations diverses**

### **Délibération modificative n° 5**

Cette délibération consiste à accepter le déplacement de la somme de 30 000.00 € initialement imputée sur le chapitre dépenses 2313/23 sur le chapitre 2151/21.

#### **Décision du conseil**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération modificative n° 6**

Il s'agit dans cette délibération d'inscrire en amortissement des dépenses relatives à des études, suivies de travaux. En l'occurrence : réseau de voirie (bornage de la parcelle ZD 139 TROUILLOT Jacky) et travaux d'études opération EP (Éclairage public).

#### **Décision du conseil**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération Assiette et Dévolution destination des coupes de bois 2023**

Sont concernées les coupes D-4-5-6-7-8-20-18. Les travaux d'affouage se situeront principalement sur la parcelle 31 au Saussois.

#### **Décision du conseil**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **III - Transfert de la Compétence Assainissement Collectif**

Bien qu'ayant délibéré négativement sur le transfert de la compétence assainissement collectif à la CCDB, celle-ci échouera à la communauté à compter du 01 Janvier 2023. Ceci entraîne pour notre commune de transférer en totalité les dépenses et recettes du budget annexe à la CCDB. Ce budget annexe disparaîtra donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Maire a transmis aux services compétents de la CCDB le fichier relatif au budget annexe Eau-Assainissement.

Pour l'année 2023, il est prévu de conserver le prestataire actuel, en charge de la maintenance de la station.

Celui-ci sera sollicité par les services de la CCDB, afin de fournir un devis relatif à l'entretien hebdomadaire, similaire aux dépenses d'entretien supportées jusqu'en fin d'année par la commune.

## **IV - Questions diverses**

**Affouage 2023** : Au regard de la délibération, les travaux d'affouage se situeront sur le saussois principalement. Le courrier d'inscription a été envoyé aux affouagistes intéressés.

**Repas des Seniors** : Nous allons renouer avec notre bonne tradition, à savoir organiser la journée des seniors. Proposition de date : Samedi 14/01/2023. Le traiteur habituel (pâtisserie THIEBAUD Prescillia) ne peut assurer cette année cette manifestation. C'est le traiteur (Boucherie BONNET Norbert) qui assurera la confection des repas.

**Opération Colis des anciens** : Rappel – les colis sont affectés aux personnes de plus de 70 ans et ne participant pas au repas.

**Information mercredi 11 janvier** : Rencontre avec un architecte du CAUE pour visite du bâtiment communal, dans la perspective de redonner une destination nouvelle à l'étage de ce bâtiment. Les conseillers intéressés peuvent se joindre au maire pour cette rencontre.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 00.